



Délibération 31-11

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**REUNI LE 07 février 2011**

Collège KERZOUAR  
BP 50082  
SAINT-RENAN  
0290086L

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame GOVART, principal, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 25 janvier 2011, conformément aux dispositions du Code de l'Éducation et notamment du livre IV.

A l'ouverture de la séance, 18 membres étaient présents sur les 24 composant le conseil, le quorum est atteint. La commission permanente ayant été consultée le 25 janvier 2011.

Téléphone  
02 98 84 23 11

Télécopie  
02 98 84 18 93

Mél.  
e.0290086l@ac-rennes.fr

**Objet de la délibération :** Participation du FSE (foyer socio-éducatif) au financement des voyages scolaires

**Considérant :** le coût des voyages scolaires et l'adhésion des élèves au FSE

**Exposé de la délibération :** Le conseil d'administration autorise le FSE à participer à hauteur de 10% du prix des voyages organisés par le collège par élève participant ; le montant global est perçu par le collège..

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre :

Blancs/nuls :

Abstention :

adresse

Site internet  
<http://pharouest.ac-es.fr/e0290086l/afaccuei.html>

Pour extrait conforme,  
Le Président du conseil d'administration,  
GOVART Béatrice, Principal

Enregistrement par l'autorité de contrôle